

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra-fiset-cssmb-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/e026ea42555911844f8b77c5>

Date d'obtention : 2026-02-25 16:38:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sexto permet de bien évaluer la situation toute en restant neutre. Le protocole est clair, ce qui nous aide à prendre de bonnes décisions lors de situations de sextage. La méthode d'intervention est une collaboration entre le service scolaire et les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à bien structurer mon intervention et les actions à prendre. Elle va également m'aider à l'analyse de la situation, afin de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention aux questions indiscretes ou suggestives. Je ne dois jamais demander de voir la photo ou demander de me l'envoyer. Il est également important de cesser l'intervention auprès de l'instigateur si nous jugeons que l'acte est malveillant.